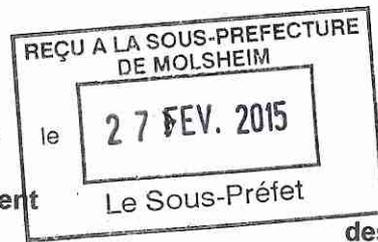


Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim



COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 23 février 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents : Marianne WEHR, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 26 février 2015

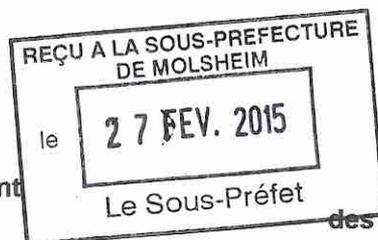
Le Maire,

Maxime BRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Brand'.



Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim



COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 23 février 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents : Marianne WEHR, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER L'ACTE DE VENTE A VENIR ENTRE LA COMMUNE ET M. DAVID MUHLBERGER CONCERNANT LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION 7 N°411

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acquérir une parcelle de terrain jouxtant la rue Bergasse classée en zone NCV et Ub cadastrée section 7 n°411.

Cette parcelle permettrait à la commune d'aménager un cheminement piéton le long de la rue Bergasse et ainsi d'assurer un accès sécurisé de la rue de Strasbourg à la rue Kleinfeld.

Le Maire propose d'acquérir ladite parcelle au prix global de 29 480 € pour une superficie totale de 916 m².

M. le Maire précise que M. MUHLBERGER en a été préalablement informé et que celui-ci n'émet aucune objection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'acquérir au prix global de 29 480 € la parcelle cadastrée section 7 n°411 appartenant à M. David MUHLBERGER ;
 - de réaliser l'acte de cession par acte notarié conjointement devant Maître martin BERNHART, Notaire à WASSELONNE, et devant Maître Guy RUHARD, Notaire à OSTWALD, conformément à la demande du vendeur ;
 - de solliciter le bénéfice des dispositions de l'article 21 de la loi de finances du 30 décembre 1982, modifiant l'article 1042 du code Général des Impôts, prévoyant l'exonération de toute perception au profit du Trésor pour la présente acquisition ;
 - d'intégrer ladite parcelle dans le domaine privé communal ;
 - de prendre en charge tous les frais relatifs à cette transaction ;
 - d'autoriser le maire à signer tous les actes relatifs à la transaction.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2015.

Votes : 15

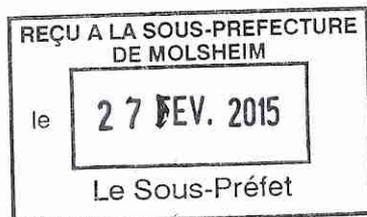
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 26 février 2015
Le Maire,
Maxime BRAND





Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2015

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 23 février 2015

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents : Marianne WEHR, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER

ADOPTION DU PROJET DE TRAVAUX DE RENOVATION INTERIEURE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME D'ALTBRONN

Le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de procéder à des travaux de rénovation intérieure de la chapelle afin de moderniser et de mettre en sécurité le bâtiment.

D'une part la chapelle fera l'objet d'une mise en conformité électrique et d'autre part elle fera l'objet d'un rafraîchissement par le biais de travaux de peinture intérieure.

L'enveloppe globale prévisionnelle pour ces travaux est estimée à 40 000 € HT.

Le Maire précise que le Conseil de Fabrique reversera le montant des travaux à la commune. Les modalités financières de remboursement (montant, modalités de paiement, date de paiement, etc.) seront précisées dans une convention à venir entre la commune et le Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- d'approuver le principe de travaux de rénovation intérieure de la chapelle Notre-Dame d'Altbronn pour une enveloppe globale prévisionnelle de 40 000 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 en dépenses d'investissement au chapitre 21.

Votes : 15

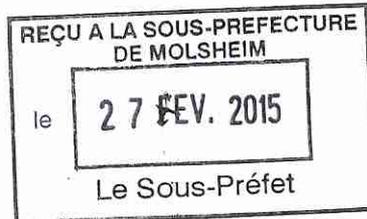
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 26 février 2015
Le Maire,
Maxime BRAND





Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2015

Nombre de conseillers élus

15

Séance du 23 février 2015

Conseillers en fonction

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents : Marianne WEHR, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION A VENIR ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DE FABRIQUE REGISSANT LES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL DE FABRIQUE POUR DES TRAVAUX A LA CHAPELLE NOTRE-DAME D'ALTBRONN

Le Maire explique la nécessité de mettre en place une convention avec le conseil de fabrique afin de fixer le montant et les modalités de paiement de la participation financière du conseil de fabrique concernant les travaux de rénovation intérieure de la chapelle Notre-Dame d'Altbronn que la commune souhaite entreprendre.

Cette convention permettra à la commune de récupérer les sommes engagées pour lesdits travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention à venir entre la commune et le conseil de fabrique régissant les modalités de la participation financière du conseil de fabrique pour des travaux de rénovation intérieure à la chapelle Notre-Dame d'Altbronn.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

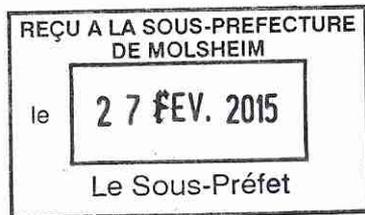
Pour copie conforme

Ergersheim, le 26 février 2015

Le Maire,

Maxime BRAND





Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 23 février 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents : Marianne WEHR, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER

ADOPTION DU PROJET DE TRAVAUX DE RENOVAION ET DE MISE AUX NORMES CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) DU PERISCOLAIRE

Le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de procéder à des travaux de rénovation intérieure dans l'actuel accueil périscolaire sis place de la mairie afin d'y accueillir les enfants dans un espace optimisé et sécurisé. L'aménagement du périscolaire se fera par le biais de plusieurs travaux permettant notamment un accroissement des performances énergétiques du bâtiment :

- mise aux normes électrique
- réfection des sanitaires
- remise en état et en peinture des murs intérieurs
- remise en état des revêtements de sols
- changement des fenêtres
- changement des radiateurs (avec robinets thermostatiques)
- mise aux normes globale pour classer le bâtiment en CLSH

La mise aux normes CLSH permettra d'accueillir les enfants hors périodes scolaires (congés) afin de pérenniser les différentes activités proposées tout au long de l'année scolaire.

L'enveloppe globale prévisionnelle de ces travaux est estimée à 200 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de travaux de rénovation et de mise aux normes CLSH du périscolaire pour une enveloppe globale prévisionnelle de 200 000 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux ;
- dit que les crédits nécessaire seront inscrits au budget primitif 2015 en dépenses d'investissement au compte 21318 « Autres bâtiments publics ».

Votes : 15

Pour : 15

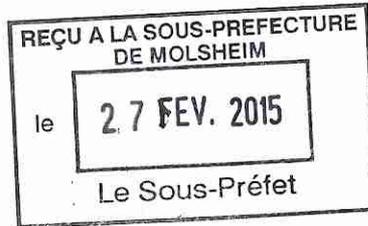
Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 26 février 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim



COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2015

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 23 février 2015

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAIN, Monique METTE, Josselin FELD

Absents : Marianne WEHR, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER

ADOPTION DU PROJET DE TRAVAUX DE RENOVAION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS

Le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de procéder à des travaux de rénovation intérieure à l'église Saint-Nicolas afin de rafraîchir et d'optimiser les performances énergétiques du bâtiment. Ainsi il est préconisé un changement du système de chauffage, une remise en état de la peinture intérieure et une réfection des allées.

L'enveloppe globale prévisionnelle pour ces travaux est estimée à 210 000 € HT.

Le Maire précise que le Conseil de Fabrique reversera le montant des travaux à la commune. Les modalités financières de remboursement (montant, modalités de paiement, date de paiement, etc.) seront précisées dans une convention à venir entre la commune et le Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de travaux de rénovation intérieure à l'église Saint-Nicolas pour une enveloppe globale prévisionnelle de 210 000 HT ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 en dépenses d'investissement au chapitre 21.

Votes : 15

Pour : 15

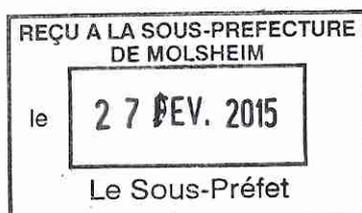
Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 26 février 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim



COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 23 février 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER,
Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR,
Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR,
Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis
TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents : Marianne WEHR, Adjointe au Maire, a donné
pouvoir à Maxime BRAND ; Emmanuel MULLER, a donné
pouvoir à Carole BOEHLER

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION A VENIR ENTRE
LA COMMUNE ET LE CONSEIL DE FABRIQUE REGISSANT LES MODALITES DE
PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL DE FABRIQUE POUR DES TRAVAUX A
L'EGLISE AINT-NICOLAS**

Le Maire explique la nécessité de mettre en place une convention avec le conseil de fabrique afin de fixer le montant et les modalités de paiement de la participation financière du conseil de fabrique concernant les travaux de rénovation intérieure de l'église Saint-Nicolas que le commune souhaite entreprendre.

Cette convention permettra à la commune de récupérer les sommes engagées pour lesdits travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention à venir entre la commune et le conseil de fabrique régissant les modalités de la participation financière du conseil de fabrique pour des travaux de rénovation intérieure à l'église Saint-Nicolas.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

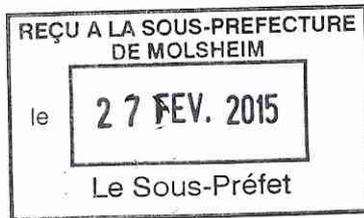
Pour copie conforme

Ergersheim, le 26 février 2015

Le Maire,

Maxime BRAND





Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2015

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 23 février 2015

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER,
Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR,
Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR,
Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis
TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD
Absents : Marianne WEHR, Adjointe au Maire, a donné
pouvoir à Maxime BRAND ; Emmanuel MULLER, a donné
pouvoir à Carole BOEHLER

TRAVAUX DE RENOVAION ET DE MISE AUX NORMES CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) DU PERISCOLAIRE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

VU la délibération du 23 février 2015 dans laquelle le conseil municipal décide de procéder aux travaux de rénovation et de mise aux normes CLSH du périscolaire pour une enveloppe prévisionnelle d'un montant globale de 200 000 € HT ;

Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il a réceptionné trois offres de prix pour les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et de mise aux normes CLSH du périscolaire :

- offre de M. Didier NOVAIS, architecte à REICHSTETT, au taux de 9% du montant HT estimé des travaux ;
- offre de COLLECTIVITES SERVICES, entreprise spécialisée en architecture, par M. Frédéric TRUNTZER, au taux de 6.75% du montant HT estimé des travaux ;
- offre de « jeanpierre_lattes_architecte », SARL d'architecture à LAUTERBOURG, au taux de 8.5% du montant HT estimé des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de prix la mieux-disante émise par M. Frédéric TRUNTZER-COLLECTIVITES SERVICES, au taux de 6.75% du montant HT estimé des travaux ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre entre la commune d'ERGERSHEIM et M. Frédéric TRUNTZER-COLLECTIVITES SERVICES, domicilié 44 rue du Maître à 67117 FURDENHEIM ;
- dit que les crédits nécessaire seront inscrits au budget primitif 2015 en dépenses d'investissement au compte 21318 « Autres bâtiments publics ».

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 26 février 2015
Le Maire,
Maxime BRAND

